

27-29/11/2026

REGLEMENT PARTICULIER

Division 1

PROVISOIRE



Table des matières

1. Introduction 4
 1.1. Préambule 4
 1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route 4
 1.3. Longueur totale des ES et du rallye 4

2. Organisation 4
 2.1. Titres pour lesquels le rallye compte 4
 2.2. Approbations 5
 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact 5
 2.4. Comité d'Organisation 5
 2.5. Commissaires sportifs 5
 2.6. Délégués ASN 5
 2.7. Principaux Officiels 5
 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées 6

3. Programme par ordre chronologique et emplacements 7

4. Engagement 8
 4.1. Date de clôture des engagements 8
 4.2. Procédure d'engagement 8
 4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules 9
 4.4. Droits d'engagements 12
 4.5. Paiement 13
 4.6. Remboursements 13

5. Assurance 14
 5.1. Responsabilité civile « circulation » 14
 5.2. Responsabilité civile « Organisateur » 14
 5.3. Responsabilité civile « Bénévoles » 14
 5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national) 15
 5.5. Dépannage 15
 5.6. Clause dérogatoire 15

6. Publicité et identification 15
 6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur 15
 6.2. Publicité facultative de l'organisateur 16
 6.3. Identification 16

7. Pneus 16
 7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye 16
 7.2. Pneus pour la reconnaissance 16

8. Carburant 17
 8.1. Types de carburant 17
 8.2. Procédure de commande 17
 8.3. Procédure de distribution 17

9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales 18

PROVISOIRE

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



9.1. Procédure d'enregistrement 18
9.2. Restrictions spécifiques 18

10. Vérifications administratives 19
10.1. Documents à présenter : 19
10.2. Horaire 19

11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation) 19
11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire 19
11.2. Équipements de sécurité des pilotes 20
11.3. Niveau sonore 20
11.4. Exigences nationales particulières 20
11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS) 20

12. Autres procédures et règlement 21
12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ 21
12.2. Procédure d'arrivée 21
12.3. Pointage en avance autorisé 21
12.4. Procédures spéciales et activités 21
12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye 25

13. Identification des officiels 25

14. Prix 25
14.1. Coupes 25
14.2. Primes et pneus gratuits 25

15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel 25
15.1. Vérifications finales 25
15.2. Droits de réclamation 26
15.3. Droits d'appel 26

Annexe 1 – Itinéraire 27

Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents 28

Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire 29

Annexe 4 – Parc d'assistance 30

PROVISOIRE

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



1. Introduction

Nom de l'épreuve : Spa Rally

Date de l'épreuve : 27-29/11/2026

1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2026) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 du RACB figure à l'adresse suivante : https://www.racb.com.

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1 : Asphalte 116,200 km

Etape 2 : Asphalte 74,460 km

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre de sections	6
Nombre d'épreuves spéciales	16
Longueur totale du rallye	683,110 km
Longueur totale des ES	190,660 km

2. Organisation

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2026
Junior Belgian Rally Championship 2026
Belgian Rally Master Cup 2026
Belgian Rally Lady Cup 2026
Historic Belgian Rally Championship 2026
Youngtimer Belgian Rally Championship 2026
Stellantis Motorsport Rally Cup Belux 2026
Porsche Rally Trophy Benelux 2026
ADAC Opel GSE Rally Cup 2026
Championnat Luxembourgeois des Rallyes 2026

PROVISOIRE

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO

2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : en date du :

2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur :	STADE 27 SA
Représentant de l'organisation :	Florian JUPSIN
Adresse :	Avenue du Stade, 27
Code Postal et ville	4910 Theux
Téléphone :	+32 (0)87 53 90 09
E-mail :	info@sparally.com
Website :	www.sparally.com

2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation : JUPSIN Florian
MARQUET Philippe
FABRY Félix
JUPSIN Carolane
ONNAU Charlène

2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	Colin KOHL
Commissaire Sportif	Laurent NOEL
Commissaire Sportif	Kris LAMBRECHT
Stagiaire	René-Pierre FROISSARD

2.6. Délégués ASN

	Nom
Rally Safety Manager RACB	Alain PENASSE
Délégué Technique RACB	Lucas BOEVER
Responsable Chronométrage RACB	Filiep FORREST
Responsable Licence RACB	Cécile BAL
Rally Manager RACB	Anton DUPAN
Délégué Homologation RACB	Henri PETIT

2.7. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	Carolane JUPSIN	4160

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO

Directeur de Course Adjoint	Mathilde RENARD	4217
Responsable Sécurité	Philippe MARQUET	4444
Responsable Sécurité Adjoint	Félix FABRY	4244
Responsable Sécurité Adjoint	Alain GEORGES	
Chef de File Technique	Kristof LEMMELIJN	2946
Secrétaire du Rallye	Fany ROYEN	
Médecin en Chef	Dr. Didier MOENS	4232
Chef Chronométreur	Patrick MENTEN	
Chargé Relations Concurrents	René RUTTE	4161
Chargé Relations Concurrents	David HEYDEN	
Chargé Relations Concurrents	Vanessa WILKE	
Responsable Presse	Pauline DEVLIEGER	
Responsable Environnement	Félix FABRY	

2.7.1 Responsables et Fonctions

Voiture sécurité « 000 »	Marc LABASSE	4056
	Pierre WAGENER	4493
Voiture sécurité « 00 »	Jean-Michel DOLS	3473
	Françoise DEPREZ	4455
Resp. Shakedown	Alain DELAUNOIS	2666
Resp. Epreuve Spéciale 1-5-9	Louis MODAVE	2762
Resp. Epreuve Spéciale 2-6-10	Christophe DEMARCHE	4319
Resp. Epreuve Spéciale 3-7	Alain DELAUNOIS	2666
Resp. Epreuve Spéciale 4-8	Robert BORLEZ	3293
Resp. Epreuve Spéciale 11-14	Robert BORLEZ	3293
Resp. Epreuve Spéciale 12-15	Louis MODAVE	2762
Resp. Epreuve Spéciale 13-16	Alain DELAUNOIS	2666

2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom : Van der Valk Hotel Spa
Adresse : Place Royale
Code Postal & ville 4900 Spa
Téléphone : +32(0)87 53 90 09
E-mail : info@sparally.com

PC du rallye opérationnel **:**

- vendredi 27/11/2026 10h00 – 21h00
- samedi 28/11/2026 07h30 – 23h00

PROVISOIRE



- dimanche 29/11/2026 06h30 – 18h00

Parc d'assistance opérationnel :
du 26/11/2026 - 18h00 au 29/11/2026 - 22h00

Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):

http://www.sparally.com → « Concurrents BRC » → « Tableau d'affichage Virtuel ».

SPORTITY app : SR26BRC

3. Programme par ordre chronologique et emplacements

Activité	Emplacement	Date	Heure
Ouverture des engagements	subscribe.sparally.com	18/09/2026	12h00
Publication du Règlement Particulier Provisoire	TOAV	13/10/2026	17h00
Publication du Règlement Particulier	TOAV	16/11/2026	17h00
Date de clôture des engagements à tarif réduit	subscribe.sparally.com	09/11/2026	12h00
Date de clôture des engagements	subscribe.sparally.com	16/11/2026	12h00
Date de clôture pour la séance de mise au point	subscribe.sparally.com	16/11/2026	12h00
Date de clôture des commandes de services supplémentaires et espace dans le parc d'assistance	www.sparally.com	19/11/2026	12h00
Publication de la liste des engagés numérotées	Van der Valk Spa TOAV	19/11/2026	20h00 22h00
Distribution des road book, carte du parcours et documents	DG Sport – Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux	20/11/2026 21/11/2026 22/11/2026	Voir 10.2
Vérifications administratives	DG Sport – Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux	20/11/2026 21/11/2026 22/11/2026	Voir 10.2
Début des reconnaissances	Itinéraire	21/11/2026	09h00
Fin des reconnaissances	Itinéraire	26/11/2026	20h00
Publication des horaires des vérifications techniques	TOAV	23/11/2026	20h00
Ouverture Parc d'assistance	Voir annexe 4	26/11/2026	18h00
Vérifications techniques (sur convocation) Plombage & marquage	Fleet Services - Av.Reine Astrid, 163 - 4900 Spa	27/11/2026	07h00 18h00
Conférence de Presse Kroon oil BRC (sur invitation)	Van der Valk Hotel Spa – Place Royale – 4900 Spa	27/11/2026	09h00

PROVISOIRE



Ouverture PC Rally	Van der Valk Hotel Spa – Place Royale – 4900 Spa	27/11/2026	10h00
Ouverture du centre Media	Salle des Mariages Place de l'Hôtel de Ville 4900 Spa	27/11/2026	17h00
Séance de mise au point – RC2, RC3 & RGT	Itinéraire	27/11/2026	11h00 13h00
Séance de mise au point – toutes les classes	Itinéraire	27/11/2026	13h00 17h00
Publication liste des voitures admises au départ et ordre des départs de l'ES Qualificative	TOAV	27/11/2026	17h30
ES Qualificative – classes Rally2, RGT et Rally3	Itinéraire	27/11/2026	18h00
Publication liste des voitures admises au départ	TOAV	27/11/2026	21h00
Publication de l'ordre des départs	TOAV	27/11/2026	21h30
Départ du Rallye	CH0	28/11/2026	09h00
Arrivée de l'Étape 1	CH10E	28/11/2026	22h55
Publication de la liste des départs de l'Etape 2	TOAV	28/11/2026	23h55
Départ de l'Étape 2	CH10F	29/11/2026	08h00
Arrivée du Rallye	CH16D	29/11/2026	16h23
Restitution des systèmes de suivi	Podium	29/11/2026	16h23
Remise des coupes	Podium	29/11/2026	16h45
Vérifications techniques finales (sur convocation)	Fleet Services - Av.Reine Astrid, 163 - 4900 Spa	29/11/2026	17h00
Conférence de presse finale	Van der Valk Hotel Spa – Place Royale – 4900 Spa	29/11/2026	17h15
Publication du classement provisoire	TOAV	29/11/2026	18h00
Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TOAV	29/11/2026	18h30

PROVISOIRE

4. Engagement

4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC.

4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC.

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



Toute personne qui désire participer au « SPA RALLY 2026 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur. Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 16/11/2026 à 12h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,

Le fait d'envoyer une fausse preuve de paiement entrainera une pénalité allant de 200 € au « refus de départ ».

4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 150.

4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2026

CLASSES		GROUPES
RC1	**WRC1.6T***	World Rally Cars, conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2021, lorsqu'elle est équipée d'une bride conforme à l'Art. 255A-334 à l'exception des points suivants: a) Le diamètre intérieur maximum de la bride est de 33,7 mm, b) Le diamètre extérieur de la bride à son point le plus étroit doit être inférieur à 39,7 mm et maintenu sur une distance de 5 mm de chaque côté. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015, conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014, conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016. World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013, conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR et à son extension WR, ainsi qu'à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
	WRC2T *	Voitures du Groupe WRC 2,0 Turbo conformes à l'Art.255A de Annexe J 2010.
	A8*	Voitures du Groupe A > 2000cc conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
	E12 plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2024
RC2	**RALLY2**	Voitures du Groupe Rally2 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J 2024.
	RALLY2 KIT (VR4K)	Voitures équipées du Kit R4 conformes à l'Art.260 E de l'Annexe J 2024.
	NR4 (de plus de 2000cc)	Voitures du Groupe N >2000cc conformes à l'Art 254 de l'Annexe J 2019.
	R4 (VR4)	Voitures du Groupe R4 conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018
	S2000-RALLY: atmosphérique 2.0	Voitures Super 2000 (Art. 254A de l'Annexe J 2013)
	RRC *	Voitures du Groupe S2000-Rally - 1,6 Turbo avec bride de 30 mm conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.

PROJET

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



RGT	**RGT FIA**	Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2019. Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J 2024.
	GTN	Voitures avec homologation ASN RACB GTN21 & RACB GTN22, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2024
	GTP	Voitures avec homologation ASN RACB GTN23 & RACB GTP24, conformes à leur homologation et au Règlement Technique RACB Groupe GT 2024
RC3	**Rally3** (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1620cc)	Voitures du Groupe Rally3 homologuées à partir du 01/01/21 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2024.
RC4	**Rally4** (atmo entre 1390cc et 2000cc et turbo 927cc et 1333cc)	Voitures du Groupe Rally4 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à Art.260 de l'Annexe J 2024. Voitures du Groupe R2 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l'Annexe J 2018.
	Groupe **A** KIT1,6 (-1600cc)	Voitures équipées du Kit Groupe A d'une cylindrée corrigée inférieure à 1600cc. et conforme à l' Art. 255 de l'Annexe J 2019
	Groupe **N** (atmo entre 1600cc et 2000cc)	Voitures du Groupe N conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019. (N3)
	R3 (atmo entre 1600cc et 2000cc et turbo 1067cc et 1333cc)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2019.
	R3 (turbo jusqu' à 1620cc / nominal)	Voitures du Groupe R homologuées avant le 31/12/19 et conformes à l'Art. 260D de l'Annexe J 2019.
	Groupe **A** (jusqu' à 2000 cc)	Voitures du Groupe A conformes à l'Art. 255 de l'Annexe J 2019.
RC5	**Rally5** (atmo jusqu' à 1600cc et turbo jusqu'à 1333 cc)	Voitures du Groupe Rally5 homologuées à partir du 01/01/2019 conformes à l'Art.260 de l'Annexe J 2024.
	Rally5-Kit (atmo jusqu'à 2000cc et turbo jusqu'à 1620 cc)	Voitures du Groupe Rally5-Kit homologuées à partir du 01/01/2024 et conformes à l'Art. 260B de l'Annexe J 2024
	Rally5 (atmo jusqu'à 1600cc et turbo jusqu'à 1067cc)	Voitures du Groupe R1 homologuées avant le 31/12/2018 et conformes à l'Art. 260 de l 'Annexe J 2018.
	Groupe **N** (atmo jusqu'à 1600cc)	Voitures du Groupe N jusqu' à 1600cc conformes à l'Art. 254 de l'Annexe J 2019.
RC6	**Rally6** (turbo jusqu'à 1620 cc / atmo jusqu'à 2000cc)	Voitures du Groupe Rally6 homologuées à partir du 01/01/2025 et conformes au règlement technique FFSA Groupe F-RC6 2026

PROJET

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



NAT1	**M16** plus de 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
NAT2	**M15** entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
	M14 entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
	E11 entre 1600cc et 2000cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.
NAT3	**M13** jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE M 2026.
	E10 entre 1400cc et 1600cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.
	E9 jusqu' à 1400cc	Voitures conformes au règlement technique RACB Sport GROUPE E 2026.

CLASSE	GROUPE			ANNEE
HRC1	**J1C**	FIA J1	>2000cc	1982-1987 (2WD)
	3C	FIA PTH 1976-1981	>2000cc	1976-1981
	2C	FIA PTH 1970-1975	>2000cc	1970-1975
	P2	RACB PTN Historic	>2000cc	1970-1987
HRC2	**J1A + J1B**	FIA J1	<2000cc	1982-1987 (2WD)
	3A+3B	FIA PTH 1976-1981	<2000cc	1976-1981
	2A+2B	FIA PTH 1970-1975	<2000cc	1970-1975
	P1	RACB PTN Historic	<2000cc	1970-1987
HRC3	**1A + 1B + 1C**	FIA PTH 1957 -1969		1957-1969

CLASSE	GROUPE			ANNEE
YRC1	**J1D + J2D +K**	FIA J1 & J2 & K		1982-2000 (2WD)
	KRC	FIA KRC (WRC)		1997-2000 (4WD)
YRC2	**KC**	FIA KC (Kit-Car)	>1600cc	1995-2000 (2WD)
	J2C + K	FIA J2 & K	>2000cc	1988-2000 (2WD)

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



	P4	RACB PTN Historic	>2000cc	1988-2000 (2WD)
YRC3	**KC**	FIA KC (Kit-Car)	<1600cc	1995-2000 (2WD)
	J2A + J2B + K	FIA J2 & K	<2000cc	1988-2000 (2WD)
	P3	RACB PTN Historic	<2000cc	1988-2000 (2WD)

4.4. Droits d'engagements

4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

CLASSE	Paiement avant 09/11/2026	Paiement après 09/11/2026	Inscription sans publicité organisateur
RC2 – RGT – RC3	1750€	2050€	4000€
Autres classes	1500€	1800€	3000€
Junior BRC	1250€	1550€	3000€
Coupes – 2WD hors championnat	1250€	1550€	3000€
Shakedown RC2 – RGT – RC3 (+ qualif)	250€	250€	
Shakedown	150€	250€	

4.4.2 Composition du « forfait engagement »

Surface de service :	**EN ACCORD avec les Organisateurs**
Laissez Passer	Quantité
Plaque « SERVICE » Pass « TRANSIT »	1 1
Panneau de reconnaissance Road Book Carte du Parcours N° Portière et publicité obligatoire (set)	1 1 1 1

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, …) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

Le concurrent doit communiquer les dimensions exactes (souhaitées) de son espace d'assistance sur le site de l'organisation, avant le 19/11/2026 à 12h00.

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



4.5. Paiement

Informations détaillées relatives au paiement

Seuls seront acceptés les règlements par virement bancaire à l'ordre de STADE 27 SA (espèces et chèques bancaires ne sont pas acceptés).

- **Références du compte bancaire :**

 Titulaire : STADE 27 SA
 Banque : CBC – Rue de Verviers, 72 – 4651 Battice
 IBAN : BE30 7320 5965 1011
 SWIFT / BIC : CREGBEBB

- **Communication :** « 26 SR + Nom pilote & copilote»

Pour les paiements provenant de l'étranger :

- les codes IBAN et SWIFT/BIC doivent être mentionnés.
- les frais bancaires éventuels doivent être totalement pris en charge par le concurrent.

Pour toute information complémentaire relative au paiement et/ou à la facturation, le concurrent doit contacter :

Maxime Ramet Email : compta@dgsport.eu

4.6. Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement n'a pas été retenu.

Remboursement en cas de « forfait » :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage sera envoyée par email à l'organisateur (info@sparally.com). Cette déclaration comprendra :

- la justification du forfait
- toutes les informations nécessaires pour le remboursement

Un accusé de réception sera envoyé, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage.

Si le forfait est déclaré avant le 04/11/2026 à 20h00 :
le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le 04/11/2026 à 20h00 :
un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'équipage pourra choisir entre un report de son inscription à l'année suivante ou un remboursement après déduction d'un montant forfaitaire de 150€ (frais de dossier).

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



5. Assurance

Contrat no 730.261.439 AXA Belgique. En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2026, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

5.1. Responsabilité civile « circulation »

Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

5.2. Responsabilité civile « Organisateur »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

Limites de couverture:

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

Protection Juridique : 15.000 € par sinistre

Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres de la Croix Rouge ou organisations similaires, les membres de la Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe dans l'organisation du rallye.

5.3. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

Limites de couverture :

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

5.4. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de 500€** est due**.** En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doi(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2026.

- Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

5.5. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée. Au-delà, les dépannages et rapatriements sont sous la responsabilité et à charge expresse et totale du participant. Tout dépannage extraordinaire et nécessitant des moyens autres que ceux prévus par l'organisation sont à la charge du participant.

5.6. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

6. Publicité et identification

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2026.

Voir Annexe 4 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye : voir additif
Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm *:* voir additif
En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm : publicité du BRC 2026
Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille, 12,5 cm de largeur : publicité du BRC 2026

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



Dessus de la vitre arrière sur la longueur de la vitre, taille 8cm de largeur : publicité du BRC 2026

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**

6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- voir additif

6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

7. Pneus

7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du RS BRC.

Les voitures des classes RC2-RC3-RC4-RC5 doivent utiliser les pneus du manufacturier MICHELIN disponible au près du distributeur désigné par le RACB Sport.

Les voitures de la classe RC6 doivent utiliser des pneus Michelin Pilot Sport 5, de dimensions 205/45 ZR 17 (88Y) XL, le distributeur est libre.

7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



7.3 Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC, de :

- pour les voitures des classes RC1, RC2, RGT et RC3: 14 pneus
- pour les voitures des classes RC4 et RC5 : 10 pneus

Les pneus utilisés pour la Qualifying Stage ne sont pas comptabilisés dans ce quota.

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2026 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

8. Carburant

8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Belgian Rally Championship 2026.
Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB sport sont disponibles dans l'annexe 6 du RS BRC.

8.2. Procédure de commande

Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

ETS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)
Website : https://cber.be

8.3. Procédure de distribution

Refueling Zone : tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

Il y aura **deux zones de ravitaillement** (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

- **Station-service – TOTAL Balmoral**

 Adresse : Rue du Haut Balmoral, 80 – 4845 JALHAY
 Paiement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

- **Refueling Zone « ETS »**

 Adresse : Avenue Jean Gouders, 118 – 4845 SART
 Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement : 27/11/2026 de 16h00 à 17h30
 28/11/2026 de 09h00 à 20h00
 29/11/2026 de 07h30 à 15h30

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



9. Reconnaissance des Épreuves Spéciales

La reconnaissance des Épreuves Spéciales est en conformité avec l'Art.35 du RS BRC.

La reconnaissance des Épreuves Spéciales pourra être effectuée sur deux jours à nominer parmi les suivants :

- Samedi 21/11/2026 de 09h00 à 20h00
- Dimanche 22/11/2026 de 09h00 à 20h00
- Lundi 23/11/2026 de 09h00 à 20h00
- Mardi 24/11/2026 de 09h00 à 20h00
- Mercredi 25/11/2026 de 09h00 à 20h00
- Jeudi 26/11/2026 de 09h00 à 20h00

Les journées seront nominées par les équipages par le biais d'un formulaire qui leur sera transmis à la clôture des engagements. Aucune autre dérogation ne sera accordée. Toute présence d'un équipage dans les Épreuves Spéciales en dehors des journées qu'il aura préalablement nominées fera l'objet d'un rapport aux Commissaires Sportifs.

IMPORTANT : en raison de l'organisation de la course Olne-Spa-Olne, les reconnaissances suivantes seront interdites :

- ES Theux : le dimanche 22/11/2026 de 9h à 13h
- ES Spa : le dimanche 22/11/2026 de 12h à 15h

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et devra être effectué par le biais d'un formulaire en ligne transmis à la clôture des engagements. L'envoi de ce formulaire est obligatoire pour pouvoir retirer les roadbooks aux heures et dates suivantes :

Lieu :	DG Sport / STADE 27
Adresse :	Avenue du Stade, 27 – 4910 THEUX
Date :	20/11/2026 de 17h00 à 19h00
	21/11/2026 de 08h00 à 13h00
	22/11/2026 de 09h00 à 11h00

En dehors de ces périodes, veuillez prendre contact avec le secrétariat de l'épreuve par mail (info@sparally.com) pour convenir d'un rendez-vous lors des heures d'ouverture du bureau.

9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance

Le formulaire en ligne d'inscription aux reconnaissances sera transmis lors de la clôture des engagements. Il est impératif de compléter ce formulaire en ligne avant la remise des road books.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une pénalité en temps appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du RS BRC.

9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 3 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués ci-dessus. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

10. Vérifications administratives

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

10.1. Documents à présenter :

- **formulaire d'engagement vérifié et signé par les deux membres de l'équipage**
- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)

10.2. Horaire

Lieu :	DG Sport / STADE 27
Adresse :	Avenue du Stade, 27 – 4910 THEUX
Date :	20/11/2026 de 17h00 à 19h00
	21/11/2026 de 08h00 à 13h00
	22/11/2026 de 09h00 à 11h00

11. Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3).

11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure :	27/11/2026 de 07h00 à 18h00
Lieu :	Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

Le programme sera posté sur le TOAV du rallye. Afin de ne pas encombrer le contrôle technique, une zone d'attente (avec CH) sera prévue à la station Shell située Avenue Reine Astrid, 159 – 4900 Spa.

PROVISOIRE



Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (format DIN A3)

11.2. Équipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre régulé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour les pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » GEODYNAMICS fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront précisés sur le TOAV. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

11.5.2 Restitution

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur lors du passage sur le podium d'arrivée.

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Place Royale – 4900 Spa) pendant les heures d'ouverture.

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



12. Autres procédures et règlement

12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu le 28/11/2026 à 09h00, au CH0 Service OUT situé à la sortie du parc d'assistance.

L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute.

Les heures de départ seront publiées sur le TOAV le 27/11/2026 à 21h30.

12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

12.2. Procédure d'arrivée

Après l'assistance finale à Spa, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le Road book – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur.

Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

Remise des Coupes :

Date et heure :	29/11/2026 de 16h45 à 17h30
Lieu :	Podium

12.3. Pointage en avance autorisé

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, au :

- CH 10D (Service OUT) et 10E (Parc fermé IN)
- CH 16D (Parc fermé IN)

12.4. Procédures spéciales et activités

12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du site web officiel du rallye.

PROVISOIRE



12.4.3 Sécurité des Équipages

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du RS BRC.

12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

12.4.5 Autres points

Séance de mise au point (Shakedown)

Une séance de mise au point facultative, accessible sur inscription préalable, sera organisée le vendredi 27 novembre 2026, selon l'horaire suivant :

- **De 11 h à 13 h :** équipages engagés en Rally2, Rally3 et RGT.
- **De 13 h à 17 h :** tous les autres équipages.

Tout passager autre que le copilote officiellement repris sur la liste des engagés devra préalablement introduire une demande de **« Pass Passager Shakedown »** via le site du RACB.

Avant de prendre place à bord du véhicule aux côtés du pilote, chaque passager devra se présenter au contrôle administratif afin d'y retirer un bracelet attestant de son inscription.

Des contrôles seront effectués par les responsables de la sécurité afin de veiller au respect de ces dispositions.

Spéciale de qualification

Une spéciale de qualification sera organisée le vendredi 27/11/2026 à 18h pour les équipages inscrits en classes RC2, RGT et RC3. Elle se déroulera sur le tracé du shakedown. Chaque équipage pourra effectuer deux passages chronométrés. Les résultats de la spéciale de qualification détermineront l'ordre de départ de l'étape 1. A l'issue de la spéciale qualificative, un classement sera établi sur la base du meilleur temps de chaque pilote sur l'un des deux passages. Lors du passage sur le podium après ouverture du Parc Fermé, les 10 premiers classés choisiront leur ordre de départ. Les autres pilotes seront placés sur la liste de départ en fonction de leur classement de la spéciale qualificative.

L'art.37 du RS BRC est d'application.

Voitures ouvreuses (Uniquement BRC)

Les voitures ouvreuses sont acceptées pour les pilotes engagés en BRC et pour les pilotes prioritaires FIA. L'organisateur se réserve le droit de limiter à 25 équipages cette possibilité.

La voiture ouvreuse devra :

- Contenir 2 personnes au maximum, munies de leur carte d'identité et de leur permis de conduire

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO

- Seules les deux personnes renseignées lors de l'inscription pourront se trouver dans le véhicule « Ouvreurs »
- Les « Ouvreurs » doivent être titulaires d'une licence de compétition, d'une licence annuelle « Ouvreur » ou d'une licence « Ouvreur One Event »
- Partir dans l'ES entre 80 et 65 minutes avant la première voiture
- N'effectuer qu'un passage sur chaque épreuve spéciale
- Porter les plaques « Ouvreurs » et les panneaux d'identification fournis par les organisateurs durant le pré-contrôle administratif
- Respecter le Code de le Route belge. Toute infraction pourra être sanctionnée par une interdiction du Directeur de Course d'emprunter les ES
- Ne pas marquer d'arrêt prolongé au TRC de la fin de l'ES
- Les ouvreurs ne sont pas autorisés dans l'ES Qualificative
- Chaque pack « Ouvreurs » contient :
- DEUX autocollants portières
- UN jeu de plaques ;
- UN jeu de road-book ;
- UNE carte générale ;
- DEUX accès Stage.

Ces packs sont vendus 200 €.

Le Concurrent est responsable de ses ouvreurs.

Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements. Des Tyre Warming Zone seront mises en place comme prévu par l'article 44.4 du RS BRC.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.16) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement (Art. 61.2).

Toute infraction entraînera un rapport aux Commissaires Sportifs.

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé :

- Parc de 7 Heures– 4900 Spa

PROVISOIRE



- Place de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa
- Place Royale – 4900 Spa
- Gare de Spa – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement sur www.sparally.com→ « Concurrents BRC » → « Demande Service Parc », avant le 19/11/2026 à 12h00.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

Car-wash

Afin d'éviter toute dégradation du Parc d'Assistance, le passage par le Car-wash est obligatoire. Le Car-Wash est renseigné dans le roadbook et l'arrêt est prévu dans le temps de liaison vers le Regroup. Toute infraction entraînera un rapport aux Commissaires Sportifs.

Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 29/11/2026 à 21h00. Pour pouvoir enlever leur voiture, le pilote ou son représentant autorisé doit présenter au Responsable du Parc Fermé, la « carte d'Enlèvement de voiture » émise par

PROVISOIRE

VEDIA spa! The original BIERE DES AMIS 0.0% ALC. VAN DER VALK SUBARU IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX Segafredo ZANETTI CYBERNET KYMCO



l'Organisateur. Ce document sera remis aux concurrents lorsqu'ils présenteront leur voiture au Parc Fermé de fin de Rallye.

12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DCF77 (Tour Radio de Francfort).

FR : **07805 1300** – NL : **07805 1200**

13. Identification des officiels

Fonction	Couleur
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Rouge
Vérifications Techniques	Noir
Chef de Poste	Bleu
Responsable d'E.S.	Rouge
Commissaire de Sécurité	Orange
Radio	Jaune
Docteur et Paramédicaux:	Blanc

14. Prix

14.1. Coupes

- aux 1er, 2ème et 3ème du classement général BRC, pilote & copilote
- aux 1er, 2ème et 3ème du classement général HBRC, pilote & copilote
- aux 1er, 2ème et 3ème du classement général YRC, pilote & copilote
- au 1er pilote & copilote de chaque classe
- au 1er pilote & copilote du classement Belgium Junior Championship
- au 1er pilote & copilote du classement RACB Master Cup
- au 1er pilote & 1er copilote féminin

14.2. Primes et pneus gratuits

Une prime de 500€ sera distribuée aux vainqueurs de certaines classes, sous forme de bon de réduction pour une inscription à une manche du BRC.

Pour les voitures des classes RC2-RC3-RC4 et RC5 des pneus gratuits seront distribués.
Voir RS BRC art 66.3 pour tous les détails.

15. Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel

15.1. Vérifications finales

Date et heure : 29/11/2026 de 17h00 à 18h30
Lieu : Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

PROVISOIRE



Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **3.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

RAPPEL :

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2026, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Spa Rally 2026 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.

PROVISOIRE

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO



Annexe 1 – Itinéraire

PROVISOIRE

VEDIA
spa! The original
BIERE DES AMIS 0.0% ALC.
VAN DER VALK
SUBARU
IMS INTERNATIONAL MOTOR SHOW LUXEMBOURG
STELLANTIS MOTORSPORT RALLY CUP BELUX
PORSCHE RALLY TROPHY BENELUX
Segafredo ZANETTI
CYBERNET
KYMCO

Annexe 2 – Les responsables des relations avec les concurrents

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d'Affichage (TOA).



David HEYDEN
Licence nr
Tel : +32 (0) 495 10 88 04



René RUTTE
Licence nr 4161
Tel : +32 (0) 477 60 54 06



Vanessa WILKE
Licence nr
Tel : +49 1515 5565777
Stellantis Motorsport Rally Cup Belux
ADAC Opel GSE Rally Cup
Championnat Luxembourgeois des Rallyes

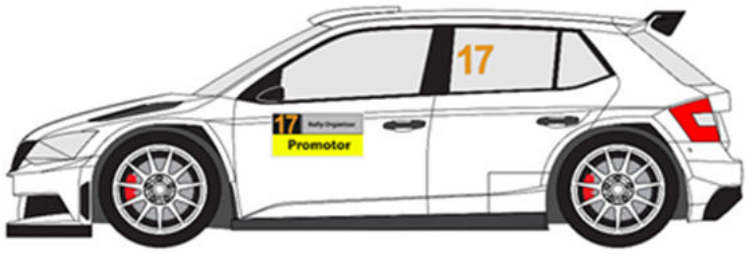
PROVISOIRE

Annexe 3 – Autocollants et publicité supplémentaire

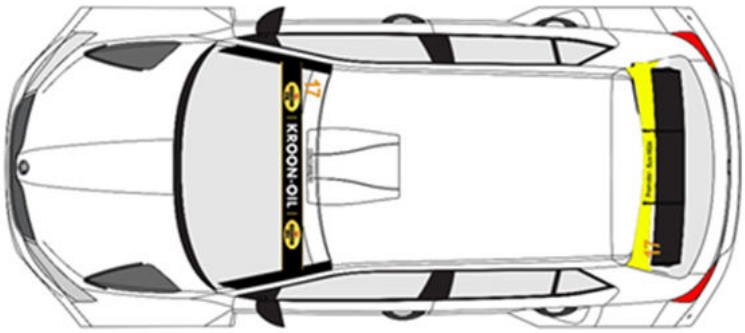
Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2026. L'emplacement pour cela sera déterminé dans la réglementation supplémentaire.

Chaque participant au KROON OIL Belgian Rally Championship 2026 est obligé de coller deux autocollants sur la voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC).











Annexe 4 – Parc d'assistance

Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

Localisations :

Parc d'assistance :

- Parc de 7 Heures– 4900 Spa
- Place de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa
- Place Royale – 4900 Spa
- Gare de Spa – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa

Parking « remorques » :

- Avenue Reine Astrid – 4900 Spa (entre le magasin Hubo et l'Ecole d'Hotellerie)

Horaires :

Accès au parc d'assistance pour installation : jeudi 26/11/2026 à partir de 18h00

Les camions devront obligatoirement accéder au parc d'assistance par Balmoral (N629) le jeudi entre 18h et 21h. En dehors de ces heures, l'accès au parc d'assistance avec un camion ne sera plus possible.

Sortie du parc d'assistance : dimanche 29/11/2026 avant 22h00

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance **le samedi après 22h**. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

Pass transit

Chaque équipage recevra un pass transit. Ce dernier permet d'accéder au parc d'assistance pour une durée de 30 minutes. Si un véhicule « transit » se trouve toujours dans le parc d'assistance passé le délai de 30 minutes, la direction de course pourra prendre des mesures et sanctions envers l'équipage concerné.

Réservation des emplacements d'assistance :

PROVISOIRE

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le site www.sparally.com → « Concurrents BRC » → « Demande Service Park », pour le 19/11/2026 à 12h00.

Dimensions :

Classes RC2 - RGT

Chaque concurrent en classes RC2 et RGT bénéficiera d'un emplacement de 8 mètres de façade et 8 mètres de profondeur. Si un team assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 6 mètres de façade par véhicule.

Autres classes :

Les concurrents des autres classes bénéficieront d'un emplacement de 6 mètres de façade et 8 mètres de profondeur.

Les mètres supplémentaires seront facturés 30€/mètre HTVA.

Toute opération commerciale ou de relations publiques doit faire l'objet d'une demande et d'un accord du comité d'organisation. Le m^2 dédié à ces activités sera facturé 150€/m^2 HTVA.

Localisation :
L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.
L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », sur le TOAV / Sportity.

Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant les nuits du jeudi 26/11/2026 au dimanche 29/11/2026, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le 29/11/2026 à 22h00, sur l'ensemble du parc d'assistance.

Propreté

Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation. Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

L'utilisation d'une bâche de sol est obligatoire dans le Parc de 7 Heures, sous les voitures de rallye mais aussi sous tout appareil susceptible de perdre des hydrocarbures (groupe électrogène,…).

Vitesse et comportement

Compte tenu du caractère historique et protégé du Parc d'Assistance et de la présence nombreuse du public, toute conduite spectaculaire est strictement interdite dans le Parc d'Assistance (ex : utilisation du frein à mains, dérapage…). Tout incident sera rapporté par les Juges de Fait à la Direction de Course qui pourra appliquer des sanctions.

La vitesse dans le Parc d'Assistance est limitée à 30 km/h. La vitesse dans la zone piétonne de la rue Delhasse est limitée à 20 km/h. La vitesse y sera relevée via les systèmes de tracking. Toute infraction sera pénalisée conformément à l'article 57.4 du RS BRC 2026.

PROVISOIRE



Prévention « incendie & sécurité »

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

- il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, chauffe-terrasse,…
- l'utilisation de bonbonnes de gaz est PROSCRITE ;
- chaque préparateur prévoira un extincteur de 6kg ;
- le stockage de carburant (hormis pour les groupes électrogènes) est strictement interdit. Il est par ailleurs strictement interdit de procéder à des opérations de ravitaillement dans le parc d'assistance ;
- tous les chapiteaux et/ou tonnelles devront obligatoirement être lestés. Un contrôle sera effectué par les pompiers le vendredi 27 novembre dans l'après-midi.

Diffusion musicale

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

Electricité

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique, ni de mise à la terre dans le parc d'assistance.

Pour toute information : service@sparally.com

PROVISOIRE